

Rapport de synthèse relatif au concours sur titres de l'année 2022
pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat

L'arrêté du ministre des solidarités et de la santé en date du 11 avril 2022, a autorisé au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat.

Le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022 au concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat était fixé à 14 selon la répartition suivante :

Ministère de l'intérieur : 2
Ministère de la culture : 1
Ministère de la justice : 6
Ministère des solidarités et de la santé : 5

Les épreuves se sont déroulées aux dates suivantes :

- L'épreuve écrite d'admissibilité : jeudi 22 septembre 2022
- L'épreuve orale d'admission : lundi 21 novembre et mardi 22 novembre 2022.

Composition du jury

Conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 fixant les règles d'organisation générale du concours sur titres pour le recrutement dans le corps des infirmiers de l'Etat, le jury était composé des membres suivants :

- en qualité de présidente,

Roselyne BÔQUET,
Directrice d'hôpital de classe exceptionnelle, chargée de mission à la Direction générale de l'offre de soins au ministère chargé de la santé ;

- En qualité de vice-président et de membres :

Manuel MUNOZ-RIVERO,
vice-président, médecin général de santé publique, conseiller médical à l'Agence régionale de santé de PACA ;

Anne-Marie PAVOIS,
Infirmière de l'Etat hors classe, infirmière de santé au travail au service de médecine de prévention de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis au ministère de la Justice ;

Yvan SOCQUET-CLERC,
Infirmier de santé au travail au ministère de l'intérieur.

L'épreuve écrite d'admissibilité

- **Déroulement de l'épreuve écrite : 3 heures / notation sur 20 / coefficient 1**

L'épreuve écrite s'est déroulée le lundi 22 septembre dans 10 centres répartis en Métropole et dans les territoires ultra marins. A l'issue de l'épreuve, 15 copies ont été réceptionnées.

L'épreuve écrite consistait en la rédaction d'une note à la demande d'un supérieur hiérarchique, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages, portant sur la problématique d'un sujet figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier.

L'objectif était d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat et son aptitude à dégager les éléments clés d'une problématique et à proposer un plan d'actions approprié et structuré.

- **Modalités de correction**

Pour assurer la double correction anonyme des copies, deux binômes de correcteurs ont été mis en place. Les correcteurs ont utilisé l'appliquet VIATIQUE pour corriger les copies par voie dématérialisée.

A l'appui de grille de notation, les membres du jury ont pu échanger via la messagerie de l'appliquet VIATIQUE, le 7 octobre 2022, au démarrage de la période de correction afin d'harmoniser les pratiques.

Suite à l'annonce du désistement d'un membre du jury le 19 octobre, le lot de copies à corriger a été repris par un autre membre du jury et harmonisé avec le binôme.

A l'issue de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 28 octobre 2022, le jury a établi par ordre alphabétique la liste de 15 candidats admissibles à se présenter à l'oral pour 14 places.

- **Principaux constats et recommandations du jury**

On notera la méconnaissance de la note de synthèse par une bonne partie des candidats et des difficultés à rédiger un plan d'actions ou à maîtriser le temps de l'épreuve avec des copies parfois au contenu déséquilibré ou incomplet.

Les membres du jury s'interrogent sur la pertinence d'une épreuve écrite et de cette nature pour un concours de recrutement sur titres d'infirmiers de l'Etat concernant un petit nombre de candidats.

L'épreuve orale d'admission

Les oraux se sont déroulés sur deux jours les lundi 21 et mardi 22 novembre 2022, menés par un jury composé de 3 personnes dont la présidente, suite au désistement du quatrième membre avant la correction des copies de l'épreuve écrite.

Sur les 15 personnes admissibles, 2 ont abandonné avant l'épreuve et 13 se sont présentées à l'oral (12 en présentiel à Paris et 1 à distance en visioconférence avec la Martinique).

- **Déroulé de l'épreuve : 30 minutes / notation sur 20 / coefficient 2**

Conformément au texte en vigueur, l'entretien a débuté par un exposé du candidat d'une durée maximale de 10 minutes, sur son parcours professionnel et ses motivations au concours suivi dans un second temps par des échanges avec les membres du jury permettant de mieux appréhender son projet professionnel et ses aptitudes à s'engager dans de nouvelles fonctions sur un poste d'infirmier de l'Etat des différents ministères.

La réunion d'admission qui s'est tenue le mercredi 23 novembre 2022 a procédé au classement des candidats par ordre de mérite, en fonction du total des notes obtenues aux deux épreuves. Des candidats avec le même nombre de points ont été départagés en accordant la priorité au candidat ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve d'admission.

Deux candidats n'ont pas obtenu au moins 10 de moyenne à l'ensemble des épreuves.

Au total, 11 candidats ont été déclarés admis. La liste a été publiée le jour même.

- **Observations et recommandations du jury**

Le jury a constaté que de nombreux candidats avaient peu préparé leur exposé, se contentant de décrire des tâches professionnelles, sans mettre en avant leurs motivations et leur projet d'évolution professionnelle. Le plus souvent, les candidats méconnaissent les missions dévolues aux infirmiers de l'Etat que ce soit en médecine préventive des personnels des ministères et encore moins en veille et expertise dans les ARS. De plus, la mobilité géographique que peut impliquer l'affectation aux postes ouverts au concours par les différents ministères n'est pas appréhendée et n'est même pas envisageable pour certains candidats.

Le jury a relevé des caractéristiques communes à la majorité des candidats :

- de jeunes diplômés avec un savoir théorique mais peu d'expérience professionnelle,
- Une conviction faible, à quelques exceptions, de la part de professionnels exerçant souvent en milieu scolaire et souhaitant sortir de contrats à durée déterminée et sécuriser leur parcours professionnel,
- Une inadéquation entre l'exercice professionnel envisagé et les perspectives offertes par les postes ouverts au concours d'infirmiers de l'Etat,
- un besoin de changement de lieu d'exercice qui fait suite à des conditions de travail difficiles dans le contexte de la pandémie (COVID)
- une minorité de candidats disposant de connaissances et d'expérience en veille sanitaire

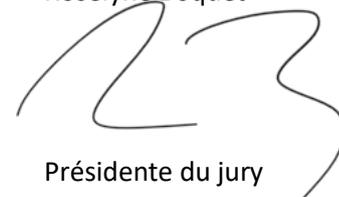
Il serait utile que des informations sur les secteurs d'activité des infirmiers de l'Etat et sur la nature de leurs missions soient communiquées aux candidats potentiels, sous forme d'exemples pour guider leur décision de s'inscrire au concours et les aider à mieux préparer le concours.

La mission du jury s'est déroulée en toute indépendance, dans un climat de confiance entre membres, tout en veillant au respect de l'équité dans l'évaluation des candidats.

Le jury remercie particulièrement la mission concours des ressources humaines des ministères sociaux pour sa disponibilité, son appui et son soutien logistique dans l'organisation de ce concours.

Paris, le 11 Janvier 2023

Roselyne Bôquet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a series of loops and a long tail.

Présidente du jury